

NOUVEAUX CONTENUS

LES ANCIENNES INFORMATIONS

- Date
- Identité du vendeur
- Identité de l'acheteur
- Prix HT
- Prix TTC
- ...

LES INFORMATIONS À AJOUTER

- Le numéro de Siren du client assujetti à la TVA
- L'adresse de livraison lorsqu'elle diffère de l'adresse du client
- La catégorie de vente : biens, services ou mixte
- La mention explicite de l'option pour la TVA sur les débits

ATTENTION
Sans ces mentions
obligatoires vos factures
seront refusées par les
plateformes

A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026,
CES DONNÉES DEVIENDRONT
AUSSI OBLIGATOIRES

- Minoration de prix (RRR)
- Dénomination précise du bien livré ou du service rendu
- Quantité de biens livrés ou de services rendus
- Adresse de livraison des biens si différente de l'adresse du client
- Date d'émission de la facture rectifiée en cas d'émission de facture rectificative

